

Transport de matières dangereuses par route

Formation de base/recyclage

Arrêté ADR du 1er juin 2001 modifié - Agrément Groupe Promotrans du 5 décembre 2007

Public

Tout conducteur amené à transporter des produits dangereux par route.

Pré-requis

- Être titulaire de la formation de base en cours de validité.

Objectifs

Amener le conducteur de transport de matières dangereuses par route à conduire en toute sécurité et à prendre les mesures appropriées en cas d'incident, d'accident.

Programme sur une durée de 2 jours (16 séances)

Accueil

La classification des matières dangereuses
Les étiquettes réglementaires
Les dangers et risques de la matière
Les différents types de contenants
Les véhicules, la signalisation, le placardage et les équipements
Le chargement, le calage et l'arrimage
Les règlements et des dispenses à la réglementation
Les documents de bord
La circulation et le stationnement
Les attitudes et comportement du conducteur
L'accidentologie
La manipulation d'extincteurs sur feux réels

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Travaux individuels et de groupes
- Mise en situation

Validation

Délivrance du certificat de formation conforme au modèle de l'ADR 8-2-2.8 si réussite à l'examen de fin de stage.
Valable 5 ans.